

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 23-27 février 2004

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2004/8-B/5**  
5 février 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— SOUDAN 10122.1

### Aide alimentaire aux réfugiés érythréens

Nombre de bénéficiaires (moyenne mensuelle)	95 300 (avril 2004 à décembre 2004) et 60 000 (janvier 2005 à mars 2006)
Durée du projet	24 mois (avril 2004 à mars 2006)
<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total pour le PAM	15 529 124
Coût total des produits alimentaires	8 977 374

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional      M. H. Arthur  
pour l'Afrique orientale et  
centrale (ODK):

Attachée de liaison principale,      Mme F. Nabulsi      tél.: 066513-2385  
ODK:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## RESUME

Figurant parmi les pays les moins avancés, le Soudan est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, classé au 138ème sur 175 pays selon l'indicateur de développement humain de 2003. Le Soudan compte 32 millions d'habitants. L'espérance de vie à la naissance est de 57 ans pour les femmes et de 54 ans pour les hommes; le taux d'alphabétisation des adultes est de 52,3 pour cent chez les femmes et de 30 pour cent chez les hommes; 17 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale. Les sécheresses et deux décennies de guerre civile entre le gouvernement et l'Armée du Mouvement de libération populaire ont déplacé des populations, bouleversé l'agriculture et détruit les infrastructures socio-économiques.

Le problème des réfugiés remonte aux années 70 et 80. À l'époque, les guerres civiles, les sécheresses et la famine en Éthiopie avaient amené des vagues massives de population à gagner le Soudan. De nombreux réfugiés ont été rapatriés à la fin des années 90 et au début de l'année 2000 lorsque l'Érythrée a accédé à l'indépendance et que la guerre avec l'Éthiopie a pris fin; un grand nombre d'entre eux cependant sont toujours au Soudan.

Une mission d'évaluation conjointe conduite en juin 2003 a noté que la vulnérabilité des ménages de réfugiés était passée de 66 pour cent en 2001 à 79 pour cent en 2003; que de 40 à 65 pour cent d'entre eux avaient réduit leurs consommations d'aliments et comptaient sur l'appui de leurs proches, les prêts de négociants, les ventes d'animaux et la mendicité pour faire face à de graves pénuries d'aliments. Le manque de possibilités de travail dans les champs et la concurrence avec les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les communautés d'accueil pour les emplois rémunérés sont autant de causes de la vulnérabilité des réfugiés. Cette situation est exacerbée dans les camps à vocation agricole par les faibles rendements agricoles dus à l'irrégularité des pluies et au manque de services d'appui. L'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des réfugiés dans les camps augmenteront, notamment pendant la phase initiale, du fait de l'accès réduit à la terre et du manque de mécanismes de défense.

Le PAM envisage une réduction du nombre de réfugiés au cours de cette intervention. La Phase I, d'avril à décembre 2004, comprend les activités de classement des réfugiés en fonction de leur statut, de rapatriement et de regroupement des camps; durant la phase II, de janvier 2005 à mars 2006, le PAM devrait faire face aux besoins alimentaires d'un nombre de réfugiés estimé à 60 000.

## PROJET DE DECISION\*

Le Conseil approuve l'IPSR Soudan 10122.1, "Aide alimentaire aux réfugiés érythréens" (WFP/EB.1/2004/8-B/5).

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Contexte de la crise

1. Le Soudan compte une population de 32 millions d'habitants; son potentiel de développement social et économique est immense. La guerre civile, intermittente depuis l'indépendance en 1956, draine les ressources nationales et provoque de vastes déplacements de population; la situation est exacerbée par les sécheresses et les inondations récurrentes responsables de nouveaux déplacements, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement.
2. Le problème des réfugiés érythréens et éthiopiens au Soudan remonte aux années 70 et 80, marquées par la guerre civile, les sécheresses et la famine en Éthiopie. La clause de cessation de l'aide aux réfugiés éthiopiens du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pris effet en mars 2000; tous les réfugiés à l'exception de 800 ont été rapatriés. Quand l'Érythrée a accédé à l'indépendance, des accords ont été signés avec le Gouvernement soudanais qui ont facilité le rapatriement des réfugiés érythréens en 2000–2001.
3. À la fin de 2002, le HCR et le Commissaire aux réfugiés avaient rapatrié 19 000 réfugiés sur les 60 000 prévus. L'opération a été gênée par les problèmes politiques et par l'insécurité à la frontière orientale du Soudan; les combats d'octobre 2002 ont causé la fermeture de la frontière entre le Soudan et l'Érythrée, entraînant la suspension des rapatriements. Un exercice de vérification mené conjointement en février 2003 par le PAM, le HCR et le Commissaire aux réfugiés, puis mis à jour au mois de mai de la même année, a confirmé le chiffre de 91 800 réfugiés, actuellement aidés dans le cadre de l'IPSR 10122.0. Les réfugiés sont établis dans 20 camps dans les États de Kassala, Gedaref, Sennar et Gezira (voir annexe IV —carte).
4. En septembre 2002, le HCR a entrepris une opération de détermination du statut de réfugié avec trois catégories: i) ceux qui sont retenus et qui ont besoin d'une protection complémentaire; ii) ceux qui optent pour le rapatriement; et iii) ceux qui sont écartés mais s'opposent au rapatriement et par conséquent ne relèvent pas du HCR.
5. Les consultations qui ont eu lieu d'octobre 2002 à avril 2003 entre les Gouvernements érythréen et soudanais sous les auspices du HCR ont abouti en juin 2003 à un accord sur les modalités du rapatriement; 1 652 réfugiés érythréens ont été rapatriés par le HCR avant le début de la saison des pluies.
6. En juin 2003, à la demande du gouvernement, le HCR et le Commissaire aux réfugiés ont commencé à regrouper les 20 camps de réfugiés en 8 camps pour des raisons de coût-efficacité. Cela implique le déplacement de 3 500 réfugiés du camp d'Um Sagata vers l'un des nouveaux camps, dans lesquels ils ne pourront plus pourvoir à leurs besoins alimentaires et n'auront plus accès ni à la terre ni aux activités économiques proposées. Le HCR a demandé que le PAM leur fournisse une aide alimentaire, ce qui portera à 95 300 le nombre de bénéficiaires de cette aide.

### Analyse de la situation

7. Le PAM envisage une réduction progressive du nombre de réfugiés au cours de l'IPSR. Dans la première phase, d'avril à décembre 2004, les camps seront regroupés; Le PAM s'attend à devoir couvrir les besoins alimentaires de 95 300 réfugiés; le nombre de rapatriements est estimé à 19 300; et la clause de cessation du HCR pourrait être invoquée



dans le cas de 16 000 personnes qui ne seront pas rapatriées et n'auront pas le statut de réfugiés. Si le HCR accepte de les considérer comme des réfugiés de bonne foi, le PAM fournira une aide alimentaire après évaluation. Dans un deuxième temps, de janvier 2005 à mars 2006, le Programme s'attend à devoir couvrir les besoins alimentaires de 60 000 réfugiés.

8. Il ressort de la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires de juin 2003 que la vulnérabilité des ménages de réfugiés a augmenté, passant de 66 pour cent en 2001 à 79 pour cent en 2003. Les principales causes en sont la diminution des possibilités de travail dans les périmètres agricoles et la concurrence des PDI et des communautés d'accueil pour le travail rémunéré; la situation a été aggravée par les faibles rendements (32 kilogrammes par *feddan*, soit environ 0,4 hectare) obtenus dans les camps du fait de l'irrégularité des précipitations et du manque de services d'appui agricole. Jusqu'à 65 pour cent des ménages réfugiés font face aux pénuries extrêmes d'aliments en réduisant les repas et en faisant appel à l'appui de la parentèle, à des prêts consentis par des négociants, à la vente d'actifs et à la mendicité; 40 pour cent des ménages ne se sont pas encore vu attribuer de terre dans les camps prévoyant un accès à celle-ci. La vulnérabilité est accrue par la forte proportion —40 pour cent— de ménages dirigés par une femme et par les facteurs socioculturels qui restreignent l'accès des femmes aux sources d'aliments et de revenus.
9. L'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des réfugiés dans les camps regroupés risquent d'augmenter du fait de la réduction de l'accès à la terre, notamment pendant la première phase. Une évaluation des besoins alimentaires et non alimentaires sera entreprise dès que le regroupement sera achevé pour déterminer les niveaux de vulnérabilité.
10. La mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires a noté que la vulnérabilité était saisonnière, la période critique se situant entre avril et septembre, quand les possibilités de travail sont minimales et que la prévalence de la malnutrition et des maladies est en hausse; le ciblage doit donc tenir compte des saisons. Les groupes vulnérables, tels qu'ils ressortent du classement effectué par la communauté de réfugiés, sont les suivants: les ménages dirigés par une femme, notamment ceux qui ne comptent aucun homme dans la tranche d'âge économiquement active des plus de 16 ans, les veuves, les femmes séparées, divorcées ou abandonnées, les personnes âgées, les orphelins, les handicapés et les personnes tombées dans la pauvreté. Les travailleurs sociaux communautaires et les anciens effectueront le ciblage des bénéficiaires avec l'aide des administrateurs des camps et du personnel du PAM.
11. Les prix des céréales ont augmenté au cours des deux dernières années dans les États de Kassala et de Gedarif, qui hébergent 75 pour cent des réfugiés. De ce fait les réfugiés ne peuvent plus compléter les rations de secours en achetant sur les marchés; les hausses de prix coïncident avec les périodes de soudure.
12. Dans tous les camps, des services de santé sont accessibles à tous les ménages; les maladies les plus fréquentes sont les infections respiratoires aiguës (26 pour cent), la diarrhée (19,9 pour cent) et le paludisme (10,2 pour cent). Dans le cadre de l'IPSR 10122.0 l'état nutritionnel était suivi deux fois par an par le PAM, le HCR et le Commissaire aux réfugiés avec le concours d'organisations non gouvernementales (ONG). Il est recommandé de maintenir le programme d'alimentation sélective et de renforcer l'alimentation supplémentaire prévue pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition.



13. Les enquêtes nutritionnelles conjointement menées par le PAM, le HCR, le Commissaire aux réfugiés en mars et en août 2002, avant et après la période de soudure, ont montré des variations saisonnières, les taux de malnutrition passant de 11,3 pour cent en mars à 19,6 pour cent en août; pour la malnutrition grave, on a enregistré une hausse, de 0,5 pour cent à 2,2 pour cent, au cours de la même période. En 2003, il a fallu réduire les rations par suite des pénuries alimentaires et l'apport énergétique fourni aux réfugiés a été insuffisant.
14. Les femmes bénéficiaires représentent 52 pour cent des réfugiés et 58 pour cent des adultes de 18 à 59 ans qui constituent la tranche d'âge économiquement active; 40 pour cent des ménages sont dirigés par une femme, mais les normes culturelles de la tribu Beni Amir limitent la mobilité des femmes en dehors du camp et par conséquent leur accès au travail, ce qui augmente leur vulnérabilité.
15. Les femmes sont principalement responsables des travaux domestiques et des soins aux enfants, aidées par les filles les plus grandes de la famille. La participation des femmes aux comités de notables, qui sont les principaux organes de décision dans les camps de réfugiés, est très variable mais généralement de l'ordre de 35 pour cent. Les femmes ont des responsabilités importantes dans seulement 10 pour cent des camps; il s'agit de femmes instruites et qui occupent des postes de travailleuses sociales ou d'enseignantes. Trente pour cent des personnes qui distribuent les produits alimentaires et 55 pour cent des responsables des activités d'alimentation sélective sont des femmes.
16. Les produits alimentaires ont été utilisés comme incitations dans des activités telles que la formation des formateurs dans les domaines de l'hygiène, du VIH/SIDA, de la santé et de la nutrition. La formation a modifié les habitudes alimentaires des réfugiés et par exemple introduit les légumineuses dans leur alimentation. La prévalence globale du VIH/SIDA au Soudan est de 1,6 pour cent, mais elle est quatre fois plus importante chez les réfugiés avec un taux de 4,3 pour cent, le taux le plus élevé après les prostitués. Le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA (2003–2007) donne la priorité à l'information et à la sensibilisation. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe le Soudan parmi les pays moyennement atteints par le VIH/SIDA; les activités de l'IPSR sont considérées comme essentielles pour la prévention parmi les réfugiés.
17. Le PAM a entrepris en juin 2002 des activités de formation professionnelle en collaboration avec le HCR et la Croix-Rouge soudanaise pour aider les réfugiés, notamment les femmes, à faire face et faciliter leur réinsertion; la couture, différents métiers de l'artisanat, la production de serviettes hygiéniques et la confection de spaghettis sont enseignés. Les jeunes garçons étaient initiés au travail des métaux mais le manque d'argent a obligé à interrompre l'activité. En 2002, faute d'argent pour acheter les matières premières nécessaires, 1 080 femmes au lieu des 2 000 prévues ont été initiées à différents métiers de l'artisanat, à la couture et à la confection de spaghettis. La production artisanale a été relativement durable parce que les matières premières nécessaires étaient disponibles. De nombreuses machines à coudre des centres de formation ont besoin de réparations. D'une manière générale, ces initiatives ont renforcé les relations sociales entre les femmes à l'intérieur des camps, en leur donnant l'occasion d'échanges culturels et d'information.
18. Des activités "vivres contre la remise en l'état de l'environnement" (VCREE) ont été mises en route dans les régions à fortes concentrations de réfugiés en collaboration avec le HCR, le Commissaire aux réfugiés et la *National Forestry Corporation*. Elles prévoient la production de semences, la plantation, la protection de la terre, des services de vulgarisation et la sensibilisation aux méthodes économes en énergie. Les communautés d'accueil qui représentent environ 30 pour cent des bénéficiaires ont été associées aux activités, afin d'en assurer la durabilité quand les réfugiés seront rapatriés; les participants ont atteint le chiffre de 2 700 personnes en 2002, et 140 000 plants ont été produits. Les



aliments ont été le principal facteur de mobilisation de la main-d'œuvre aux stades d'établissement des pépinières et du sarclage, aidant les réfugiés et les communautés d'accueil à faire la soudure.

### **Politiques et programmes de redressement du gouvernement**

19. Le Soudan est signataire de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés, de son protocole de 1967 et de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine sur les problèmes des réfugiés en Afrique. Le gouvernement a voté la loi régissant l'asile le 21 mai 1974 afin d'officialiser le statut des réfugiés.
20. L'organisme administratif soudanais responsable de la politique en matière d'asile relève du Ministère de l'intérieur, où le Commissaire aux réfugiés assure la coordination et la mise en œuvre de l'aide aux réfugiés et de l'administration des camps, en collaboration avec le PAM et le HCR.
21. Le gouvernement a demandé au HCR de regrouper les camps de réfugiés, en fermant la plupart des camps de l'État de Gedaref à partir de juin 2003. On comptait au départ trois types de camps: 56 pour cent étaient des camps de réception ou de regroupement, 26 pour cent prévoient l'accès à des salaires et 18 pour cent l'accès à la terre. Le HCR regroupera les 20 camps actuels en 8 camps, dans lesquels les réfugiés n'auront sans doute plus la possibilité de pourvoir à leurs besoins.
22. Le HCR procède actuellement à une opération de détermination du statut de réfugié afin de décider qui sera rapatrié volontairement et qui ne remplit pas les conditions voulues pour être considéré comme réfugié. Le gouvernement décidera des mesures à prendre dans le cas des personnes qui ne veulent pas être rapatriées et qui ne peuvent être considérées comme réfugiés, puisqu'elles ne pourront pas rester dans les camps.

### **Justification**

23. La mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires de 2003 a pris acte de la nécessité de poursuivre la fourniture de l'aide alimentaire du PAM aux réfugiés. Le regroupement des camps créera malheureusement de nouveaux besoins. La ration sera corrigée des variations saisonnières après évaluation de l'évolution de l'état nutritionnel et du bien-être. La distribution ciblée est censée faire face aux besoins alimentaires essentiels et renforcer les mécanismes de survie.
24. Les activités de secours et de redressement seront maintenues au cours de cette IPSR, sur la base de l'expérience tirée des phases précédentes. L'intégration des femmes sera prise en compte dans tous les types d'intervention. Les programmes d'alimentation complémentaire continueront de cibler les enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les tuberculeux. Les activités de redressement —vivres-contre-travail (VCT), vivres pour la formation (VPF) et VCREE— cibleront les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes; les activités sont conçues pour renforcer l'autonomie des réfugiés et contribuer à la restauration des secteurs dégradés sous la pression des réfugiés.



## STRATEGIE DE REDRESSEMENT

### Besoins des bénéficiaires

25. La mission d'évaluation conjointe a estimé que 79 pour cent des ménages étaient particulièrement vulnérables et a recommandé le ciblage saisonnier des secours complétés par des programmes d'alimentation sélective et appuyés par des possibilités d'activités génératrices de revenus.
26. Les denrées de base sont le sorgho et le blé; les lentilles sont les légumineuses préférées. Le PAM continuera de diffuser des notions de nutrition et d'hygiène, enseignant aux femmes les méthodes les moins coûteuses de préparation des légumineuses et concevant des menus en fonction de la valeur nutritive de celles-ci. Les femmes réfugiées continueront de recevoir des informations sur l'apport nutritionnel de la ration alimentaire du PAM; cette activité en effet a donné d'excellents résultats et s'est traduite par une consommation accrue de légumineuses dont témoignent les rapports de suivi post-distribution.

### Le rôle de l'aide alimentaire

27. L'aide alimentaire continuera de contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel par des programmes de distribution ciblée et d'alimentation sélective. Il est notamment prévu à ce titre de:
  - former des réfugiés, en particulier des femmes, à des activités génératrices de revenu, ce qui améliore leur autonomie, réduit la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et facilite la réinsertion;
  - inculquer aux réfugiés des notions de santé, de nutrition et d'hygiène et les sensibiliser au VIH/SIDA; et
  - entreprendre des activités de reboisement pour faciliter la restauration de l'environnement dans les secteurs dégradés sous la pression des réfugiés.

### Approches du programme

28. On procédera par des distributions générales et ciblées, en modifiant en fonction de la saison l'apport des rations. Au cours de la première phase, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires sera maintenu à 95 300; pendant la deuxième phase il sera ramené à 60 000. Les rations, complètes d'avril à septembre, qui correspondent à la saison de soudure, seront diminuées de moitié en octobre-décembre 2004 dans le cas de 20 pour cent des réfugiés, sous réserve de l'avis émis par une mission d'évaluation. La ration quotidienne individuelle se composera de 450 grammes de céréales, 70 grammes de légumineuses, 50 grammes de mélange maïs-soja, 30 grammes d'huile végétale, 20 grammes de sucre et 5 grammes de sel. Le mélange maïs-soja est recommandé dans les distributions générales pour combattre les carences en micronutriments pouvant résulter de la diminution des sources de viande, de lait et de légumes (mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires 2003); il sera également fourni aux bénéficiaires de programmes d'alimentation sélective.





29. Les activités VPF cibleront 4 000 personnes appartenant à des groupes vulnérables, dont la moitié au moins seront des femmes et des filles. Les aliments seront utilisés comme incitation pour attirer les candidats à la formation et les retenir. Les activités couvrent les artisanats, la couture, la production de serviettes hygiéniques, la confection de spaghettis, et permettent en temps normal de compléter les demi rations. Au cours de la deuxième phase, une formation en santé et en nutrition sera assurée à 11 500 personnes, dont 70 pour cent au moins seront des femmes. Les activités de sensibilisation au niveau de la communauté, notamment des hommes, viseront à justifier le ciblage des femmes et à obtenir l'appui de cette politique.
30. Des activités VCREE et VCT seront mises en œuvre dans les secteurs dégradés sous la pression des réfugiés et feront appel aux communautés locales pour des raisons de durabilité. Les groupes vulnérables recevront des rations supplémentaires pendant la saison normale. Les participants seront au nombre d'environ 14 000, appartenant pour moitié aux communautés d'accueil; au moins 65 pour cent des bénéficiaires seront des femmes.
31. Conformément aux Engagements renforcés en faveur des femmes, il faudra encourager la participation des femmes aux décisions; les administrateurs des camps et le personnel des ONG recevront une formation les préparant à la problématique hommes-femmes; il faudra aider les femmes réfugiées à prendre la direction des distributions alimentaires et faire appel à leurs services pour la collecte des rations. À l'heure actuelle, 35 pour cent des personnes qui distribuent les produits alimentaires, organisent les files d'attente et vérifient les cartes de ration sont des femmes, de même que 65 pour cent des bénéficiaires qui vont chercher les aliments aux points de distribution. Il faudra continuer d'encourager les femmes à aller elles-mêmes collecter les aliments et les consulter au sujet des distributions. Des informations sur les critères de ciblage et sur la taille et la composition des rations leur seront fournies. Le PAM, le HCR et le Commissaire aux réfugiés continueront de s'employer à promouvoir la participation des femmes aux activités des camps.

## Évaluation des risques

32. L'expérience récente montre l'existence de risques, à savoir:
- non-exécution ou exécution incomplète du plan de rapatriement;
  - non-exécution ou exécution incomplète de la clause de cessation du HCR;
  - inaccessibilité des secteurs d'opérations pour cause d'insécurité, y compris fermeture de la frontière;
  - manque de ressources alimentaires adéquates;
  - absence d'articles non alimentaires, ou incapacité des homologues à assurer aux activités de redressement l'appui financier et technique qu'elles étaient censées fournir;
  - facteurs socioculturels empêchant l'intégration des femmes aux activités; et
  - absence de stratégie juridique et institutionnelle claire concernant l'avenir des camps fermés de réfugiés à la fin de l'IPSR.

## Buts et Objectifs

33. Le but de la présente IPSR est de renforcer l'autonomie et les moyens de subsistance des réfugiés, dans l'optique de leur rapatriement et de leur réinsertion.



34. Les objectifs immédiats sont les suivants:
- préserver et améliorer la santé et l'état nutritionnel des réfugiés dans les camps;
  - améliorer l'accès des réfugiés aux connaissances et aux compétences nécessaires en santé primaire, en nutrition, y compris en utilisation des produits alimentaires, en VIH/SIDA, ainsi qu'aux perspectives financières ouvertes par l'activité VPF, une attention spéciale allant aux femmes; et
  - faciliter la restauration de l'environnement dans les secteurs à fortes densités de réfugiés par des activités VCT et VCREE.

## PLAN D'EXECUTION PAR COMPOSANTE

### Principales composantes du programme

#### ⇒ *Réfugiés de longue durée*

35. Les distributions ciblées et l'alimentation sélective dans le cas de réfugiés de longue durée représentent 93 pour cent des besoins du projet en produits alimentaires. Cette composante permet le maintien et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des réfugiés jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.
36. L'alimentation sélective prévoit une alimentation supplémentaire systématique conformément à la recommandation de la mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires. Les femmes recevront des informations dans les domaines de l'hygiène, de la santé primaire et de la nutrition. La ration supplémentaire quotidienne prévoit 1 017 kilocalories, 36 grammes de protéines et 32 grammes de matières grasses. L'alimentation sélective comporte: i) l'alimentation complémentaire composée d'une ration à emporter pour tous les enfants présentant une malnutrition modérée avec un rapport poids/taille entre 70 pour cent et 80 pour cent, les enfants de moins de 5 ans souffrant d'anémie grave, les malades chroniques, les personnes âgées seules, les femmes enceintes et les mères allaitantes; et ii) l'alimentation thérapeutique composée de rations cuisinées dans le cas d'enfants souffrant de malnutrition grave avec un rapport poids/taille inférieur à 70 pour cent et de malades chroniques; la ration quotidienne prévoit 2 476 kilocalories, 58 grammes de protéines et 100 grammes de matières grasses.

#### ⇒ *Redressement*

37. Le redressement représente 7 pour cent des besoins alimentaires afin de renforcer les mécanismes de résistance des réfugiés dans l'optique de leur rapatriement final. Une place très importante est faite aux activités VCT et VCREE. Pour assurer la durabilité des activités liées à l'environnement, une aide alimentaire sera fournie aux populations travaillant à la restauration des secteurs dégradés sous la pression des réfugiés. Le HCR, le Commissaire aux réfugiés et les ONG fourniront des formateurs, de l'équipement et des services d'experts techniques.



⇒ *VPF*

## 38. La composante VPF:

- fournira aux réfugiés, notamment aux femmes, les compétences renforçant leur aptitude à faire face, améliorant leur autonomie, réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et facilitant leur réinsertion; elle visera 4 000 personnes, dont au moins la moitié seront des femmes;
- assurera une formation en santé et en nutrition pour améliorer l'utilisation des produits alimentaires, renforcer la sensibilisation au VIH/SIDA et réduire les pratiques nocives en matière de santé et de nutrition; 11 500 personnes, dont au moins 70 pour cent seront des femmes, participeront aux activités.

39. La composante VCREE doit assurer le reboisement des régions dégradées sous la pression des réfugiés. Elle visera 14 000 personnes chaque année d'avril à septembre; 50 pour cent des participants appartiendront aux communautés d'accueil dans le souci d'assurer la durabilité; 65 pour cent seront des femmes. Au nombre des activités figureront la plantation, la transplantation et le soin des jeunes plants, ainsi que la protection des forêts; on organisera des campagnes de sensibilisation à la restauration de l'environnement; on fera appel à des méthodes économes d'énergie et l'on mettra en place d'autres services de vulgarisation.

40. Les réfugiés seront consultés sur l'identification et la conception d'activités de redressement et siègeront aux comités de gestion et de suivi des activités VCT et VPF, auxquels les femmes seront invitées à participer en nombre.

⇒ *Bénéficiaires*

41. Au cours de la première phase, 95 300 bénéficiaires en moyenne seront aidés chaque mois; le nombre est ramené à 60 000 pour la deuxième phase. Des rations complètes seront distribuées pendant la période de soudure d'avril à septembre; le reste du temps, on distribuera des demi rations que l'on complétera par des activités VCT et VPF à l'intention des groupes les plus vulnérables. Une évaluation des besoins après le regroupement des camps permettra de déterminer si d'autres moyens de subsistance sont envisageables. Le tableau 1 présente les effectifs de réfugiés ayant besoin d'une aide.

RÉSUMÉ DES RÉFUGIÉS BÉNÉFICIAIRE DE L'IPSR 10122.1															
Distribution générale			Alimentation complémentaire			Alimentation thérapeutique			VCREE			VPF/VPT			
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Phase 1	49 556	45 744	95 300	3 812	1 906	5 718	477	477	954	3 640	1 960	5 600	3 524	1 796	5 320
Phase 2	31 200	28 800	60 000	2 400	1 200	3 600	300	300	600	5 460	2 940	8 400	6 540	3 660	10 200

⇒ *Assortiment alimentaire, ordre de grandeur et distribution des rations*

42. L'assortiment alimentaire qui fera l'objet d'une distribution ciblée et qui tiendra compte des habitudes alimentaires des réfugiés se composera de céréales, d'un mélange maïs-soja, d'huile végétale, de légumineuses, de sucre et de sel iodé. La ration intégrale, conforme aux directives du PAM/HCR pour l'estimation des besoins nutritionnels dans les situations d'urgence, fournit l'équivalent d'un peu plus de 2 100 kilocalories par personne et par jour et répond aux besoins en protéines et en matières grasses. Ce niveau de ration est justifié



par le fait que le regroupement des camps dans lesquels se trouvent 80 pour cent des réfugiés les prive de toute possibilité de travail rémunéré. Les rations quotidiennes sont présentées sous forme résumée dans le tableau 2.

Produit	Saison de soudure	Saison normale	Alimentation complémentaire	Alimentation thérapeutique	Récupération
Céréales	450	250	-	200	450
Légumineuses	70	35	-	60	70
Huile végétale	30	15	20	90	30
Sucre	20	10	20	90	20
Sel	5	5	-	-	5
Mélange maïs-soja	50	25	200	-	50
Lait écrémé en poudre*	-	-	-	120	-
<b>Total (kcal)</b>	<b>2 258</b>	<b>1 129</b>	<b>1 017</b>	<b>2 476</b>	<b>2 258</b>

\* Le lait écrémé en poudre a été inclus dans la ration alimentaire du PAM à la demande du HCR.

43. Les besoins alimentaires des réfugiés sont calculés sur la base des effectifs estimés pour chaque phase. Le total pour la période couverte par le projet est présenté au tableau 3.

Produits	Réfugiés de longue durée	Redressement	Total
Céréales	22 719	1 844	<b>24 564</b>
Légumineuses	3 549	287	<b>3 836</b>
Huile	1 629	123	<b>1 752</b>
Sucre	1 067	82	<b>1 149</b>
Sel	503	21	<b>523</b>
Lait écrémé en poudre	63	-	<b>63</b>
Mélange maïs-soja	3 259	205	<b>3 456</b>
<b>Total</b>	<b>32 782</b>	<b>2 562</b>	<b>35 344</b>

### Choix des activités

44. Sur la base de l'expérience tirée de l'IPSR 10122.0, les activités VCT et VPF continueront de tenir compte des débouchés commerciaux et des priorités essentielles des réfugiés et des communautés d'accueil. La seconde couvrira des activités d'artisanat comme la confection de tapis, de sacs, de paniers et de serviettes hygiéniques faisant appel à des matériaux locaux; la couture et la confection de spaghettis se poursuivront. L'argent



perçu complètera les revenus des ménages. Le PAM prendra partiellement en charge le coût des supports de formation et l'entretien du matériel.

45. L'IPSR poursuivra les campagnes en faveur de l'éducation des filles, ainsi que la sensibilisation et la formation dans les domaines de la santé, du VIH/SIDA et de la nutrition. Le PAM collaborera avec le HCR, le Commissaire aux réfugiés et les ONG. Des vivres seront associés à la formation pour encourager la participation des femmes qui ont de lourdes obligations ménagères et compenser les sacrifices consentis pour leur formation.
46. Pour la restauration de l'environnement dans les secteurs dégradés par la pression de réfugiés, on organisera des activités VCT —préparation de couches de semis, production et mise en terre de plants— avec la participation des réfugiés et de leur communauté d'accueil et en collaboration avec le HCR, le Commissaire aux réfugiés et la *National Forestry Corporation*. Les bénéficiaires assureront la gestion et la distribution des produits alimentaires sous la supervision du PAM et des partenaires chargés de l'exécution.

### **Mécanismes d'approbation des activités**

47. Les activités seront choisies en fonction des besoins de la communauté et approuvées conjointement par le PAM, le HCR, le Commissaire aux réfugiés et les partenaires locaux. Des lettres d'accord définissant les obligations de chaque partenaire seront signées; elles prendront en compte les Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes (2003-2007). Un comité conjoint assurera le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Les bénéficiaires géreront indépendamment chaque microprojet sous la supervision du personnel de terrain du PAM, du HCR et du Commissaire aux réfugiés. La participation aux comités communautaires devrait améliorer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion et de conduite des opérations.

### **Dispositions institutionnelles et sélection des partenaires**

48. L'aide du HCR couvre les services de base tels que la fourniture d'eau potable, de services de santé et d'enseignement aux réfugiés vivant dans des camps. Le HCR assure le financement mais le Commissaire aux réfugiés administre les services. L'éducation ne va pas au-delà du primaire; les filles représentent 55 pour cent des élèves et les garçons 45 pour cent. L'eau est fournie selon les normes de l'OMS, soit à raison de 20 litres par personne et par jour.
49. Pour la mise en œuvre des services de santé du HCR et des programmes d'alimentation sélective du PAM, il est fait appel à la Croix-Rouge soudanaise, à *Human Appeal International*, à la *Benevolence International Organization*, à la *Global Health Foundation* et à l'Agence africaine islamique de secours. L'efficacité et la rentabilité des services devraient s'améliorer avec le regroupement des camps. Le HCR prend en charge les coûts non alimentaires de la formation professionnelle des réfugiés en collaboration avec la Croix-Rouge soudanaise et la restauration de l'environnement dans les secteurs dégradés sous la pression des réfugiés en collaboration avec la *National Forestry Corporation*. Le PAM se charge des activités VPF et VCT dans le cadre de la composante redressement.
50. Le Commissaire aux réfugiés veillera à la bonne réception des produits et des ressources fournis par le PAM aux points de livraison avancés (PLA), ainsi qu'à leur manutention, à leur distribution et à l'établissement des justificatifs appropriés, enfin à l'élaboration de rapports périodiques sur la mise en œuvre du projet; il servira d'intermédiaire entre le PAM et le Gouvernement soudanais. Celui-ci mettra à disposition le personnel et les fonds nécessaires à la gestion de l'opération, y compris les distributions d'aliments dans les camps.



51. Le PAM, le HCR et le Commissaire aux réfugiés continueront de tenir des réunions de coordination tous les mois sur les stocks alimentaires, les livraisons et les plans de distribution et pour mettre à jour les statistiques de la population des camps. Les réunions techniques du PAM et du HCR se poursuivent à un rythme mensuel pour échanger des informations, préparer des plans de travail et examiner la mise en œuvre. Des réunions auront lieu tous les mois avec les ONG exécutant les programmes d'alimentation complémentaire. Elles sont tenues responsables des produits reçus du PAM et établiront des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre avec ventilation des données par sexe. Le PAM continuera de préconiser à ses partenaires l'intégration de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux.

### **Renforcement des capacités**

52. Les ateliers de formation prévus au cours de ce projet visent notamment la formation de magasiniers à la tenue des registres et à la gestion des entrepôts, la sensibilisation des partenaires d'exécution, notamment des administrateurs des camps, à la problématique hommes-femmes, et la formation du personnel du PAM et du personnel de contrepartie au suivi et à l'évaluation.

### **Dispositifs logistiques**

53. Le PAM assure le transport des aliments aux PLA, c'est-à-dire dans les huit camps regroupés. Le Commissaire aux réfugiés assure la réception et l'entreposage aux PLA, ainsi que le transport aux sites de distribution; il fournit des rapports mensuels sur le solde des produits et sur les distributions et recrute du personnel en nombre voulu pour assurer la gestion des entrepôts. Les connaissances du PAM seront utilisées pour la comptabilité des livraisons.
54. Le HCR établira les entrepôts supplémentaires nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre des réfugiés résultant du regroupement des camps en prenant en compte la nécessité de pre-positionner des stocks en prévision de la saison des pluies. Un calendrier de fumigation sera préparé et mis en œuvre pour faire en sorte que les entrepôts soient épargnés par les insectes et les rongeurs. La gestion des entrepôts dans les camps de réfugiés incombe au HCR.
55. Les achats de produits alimentaires seront faits sur place et dans la région, compte tenu du rapport coût-efficacité et de la disponibilité de fonds en remplacement de produits, ainsi que de la disponibilité de céréales et de sel iodé au Soudan.
56. Dans les centres de distributions d'aliments établis par le HCR, les files d'attente de réfugiés, notamment de femmes enceintes et de mères allaitantes, devront être abritées du soleil. Les distributions seront mensuelles pour amener les réfugiés à gérer les rations de la manière appropriée. Certains PLA sont inaccessibles pendant la saison des pluies de juillet à octobre; le PAM devra donc pre-positionner des stocks suffisants pour deux mois au moins dans l'éventualité d'une interruption des livraisons.
57. Une fois terminés le regroupement des camps et la détermination du statut de réfugié, il faudra confirmer la validité des cartes de ration pour tenir compte des rapatriements et faire en sorte que les cartes ne soient pas entre les mains de personnes non autorisées. Le PAM appuiera la délivrance de cartes de ration au nom des femmes adultes des ménages; dans le cas des familles polygames<sup>1</sup>, chaque femme recevra sa carte de ration et le mari sera

---

<sup>1</sup> La délivrance de cartes de rationnement au nom des femmes dans le cas d'autres familles n'est pas envisageable étant donné les conditions opérationnelles et les normes culturelles.



considéré comme dépendant de l'une d'entre elles. Les aliments sont remis sur présentation de la carte. Le Commissaire aux réfugiés supervise l'ensemble des distributions alimentaires, mais les réfugiés participent à la gestion, à la pesée et à l'enlèvement. Le HCR et le Commissaire aux réfugiés prévoient un budget pour le chargement et l'enlèvement afin que les réfugiés n'aient pas à s'acquitter des frais qui y sont associés et qui sont considérables.

## **Suivi et évaluation**

58. Le bureau auxiliaire de Kassala et le bureau de terrain de Showak continueront d'assurer le suivi de l'opération en faveur des réfugiés et d'autres activités du PAM dans la région; le bureau auxiliaire de Kassala supervise l'intervention en faveur des réfugiés à Showak et à Kassala et maintient la liaison avec les bureaux gouvernementaux qui sont sur place. Un administrateur du projet recruté au niveau international affecté à Khartoum gère l'opération à plein temps et assure la liaison avec le HCR et le Commissaire aux réfugiés. Un responsable de la logistique soudanais sera dépêché à Showak pour régler les problèmes de logistique, assurer la bonne gestion des produits alimentaires et la tenue des registres en se conformant aux directives du PAM.
59. Le PAM effectuera le suivi de la réception et du stockage des aliments aux PLA. Le HCR et le Commissaire aux réfugiés suivront conjointement les distributions d'aliments dans les camps; ils suivront la ration alimentaire après chaque distribution et assureront chaque mois le suivi post-distribution. Le personnel du PAM suivra la mise en œuvre des activités VPF et VCREE. La participation des réfugiés, notamment des femmes, aux distributions d'aliments et à la gestion de l'opération sera suivie en permanence. Le bureau de pays a établi et amélioré un système global de suivi et d'évaluation sensible aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe qui sera utilisé pendant toute la période. Par ailleurs, il faudra suivre les programmes d'alimentation complémentaire en collaboration avec le HCR et le Commissaire aux réfugiés pour veiller à ce que les ONG chargées de l'exécution appliquent bien les critères et les directives du programme; les modalités d'exécution ont été unifiées pour toutes les organisations et sont précisées dans les lettres d'accord. Cette procédure sera maintenue.
60. Les données nutritionnelles sur les enfants souffrant de malnutrition continueront d'être collectées dans les centres d'alimentation. Les tendances enregistrées en ce qui concerne les nombres de bénéficiaires qui sont inscrits au programme d'alimentation complémentaire permettront de mieux cerner la situation nutritionnelle et de s'attaquer aux problèmes avant qu'ils ne deviennent graves. Des enquêtes nutritionnelles seront conjointement conduites chaque année par le HCR/PAM/Commissaire aux réfugiés/ONG après la récolte de janvier et de nouveau pendant la période de soudure commençant en mai; elles fourniront des données de référence qui permettront de suivre les changements saisonniers et annuels de l'état nutritionnel des réfugiés. Des enquêtes ad hoc pourraient être réalisées en cas de besoin.

## **Mesures de sécurité**

61. Des mesures de sécurité, parmi lesquelles l'affectation d'un responsable de la sécurité du PAM sur le terrain, ont déjà été prises dans le cadre du système de sécurité des Nations Unies au Soudan.
62. La plupart des camps de réfugiés sont situés le long des frontières entre le Soudan, l'Érythrée et l'Éthiopie. Les incursions de rebelles et les attaques des véhicules du personnel de contrepartie ont gêné dans le passé la mise en œuvre du projet; mais après le regroupement, les camps seront situés dans des secteurs plus sûrs loin des frontières, à



l'exception du camp de Wadi Sharefy. Les mesures de sécurité des Nations Unies resteront en vigueur; toutes les précautions nécessaires seront prises pendant l'exécution du projet.

63. Trois véhicules de terrain sont équipés de radio HF; le bureau de pays communique avec ces véhicules par radio VHF. Il y a un téléphone Thuraya pour les communications locales. Les véhicules de terrain sont équipés d'une protection anti-éclats contre les mines.

### **Stratégie de retrait**

64. Les rapatriements volontaires sont en cours et se poursuivront jusqu'à l'achèvement de l'opération, ainsi qu'il a été convenu en juin 2003 entre les Gouvernements érythréen et soudanais sous les auspices du HCR. Les réfugiés recevront un colis de rapatriement en Érythrée, conformément aux dispositions prises par le HCR.
65. Une fois achevés la détermination du statut de réfugié et le rapatriement, la clause de suspension sera appliquée et le PAM sera tenu de limiter l'aide alimentaire aux réfugiés recensés comme tels par le HCR. Le Commissaire aux réfugiés envisage ultérieurement des mesures en faveur des réfugiés qui ne seront ni dans des camps fermés, ni rapatriés, dans le cadre de dispositifs bilatéraux entre les Gouvernements érythréen et soudanais.
66. La formation professionnelle assurée dans les camps devrait aider les réfugiés à faire face à la situation et réduire leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. Avant le rapatriement, les réfugiés auront acquis des compétences facilitant leur réinstallation en Érythrée. Les communautés locales seront associées aux projets de distribution de VCREE, afin de renforcer les capacités et de garantir la durabilité dans l'optique du désengagement progressif. Le PAM collaborera à ces activités avec le HCR, le Commissaire aux réfugiés et la *National Forestry Corporation*.

### **Mécanisme d'urgence**

67. Les mécanismes d'urgence s'appuient sur l'expérience accumulée dans le passé et le présent. Si les activités prévues ne sont pas mises en œuvre, le PAM procédera à une révision budgétaire pour faire face aux besoins alimentaires des réfugiés qui pourraient avoir à pâtir d'un retard intervenant au niveau de la détermination du statut de réfugié ou de l'application de la clause de suspension du HCR.

---

## **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

68. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites budgétaires figurant aux annexes I et II.





## ANNEXE I

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
	<b>Quantité (tonnes)</b>	<b>Coût moyen par tonne (dollars)</b>	<b>Valeur (dollars)</b>
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Céréales	24 564	189	4 642 532
– Légumineuses	3 836	427	1 638 079
– Huile végétale	1 752	671	1 175 612
– Aliments composés	3 456	290	1 002 214
– Sel iodé	523	85	44 458
– Sucre	1 149	275	316 080
– Lait écrémé en poudre	63	2 500	158 400
<b>Total produits</b>	<b>35 344</b>		<b>8 977 374</b>
<b>Transport extérieur</b>			<b>1 868 010</b>
Transport terrestre			2 048 516
<b>Total, TTEM</b>			<b>2 048 516</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			<b>102 500</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>12 996 400</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>1 516 800</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7 pour cent)</b>			<b>1 015 924</b>
<b>COÛTS TOTAUX POUR LE PAM</b>			<b>15 529 124</b>
<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaire et d'approbation. La gamme prévue de produits et les quantités effectives à fournir peuvent varier en fonction des disponibilités, comme dans tous les projets assistés par le PAM.			



## ANNEXE II

<b>BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel</b>	
Administrateurs internationaux	278 600
Personnel national des services généraux	459 000
Administrateurs nationaux	87 700
Personnel temporaire	33 000
Consultants internationaux	180 000
Heures supplémentaires	10 000
Consultants nationaux	20 000
Voyages officiels du personnel	48 000
<b>Total partiel</b>	<b>1 116 900</b>
<b>Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes</b>	
Location des locaux	32 000
Services collectifs	20 300
Fournitures de bureau	37 000
Communications et services TI	60 000
Assurance	10 500
Réparation et entretien du matériel	21 600
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	64 000
Autres dépenses de bureau	31 000
<b>Total partiel</b>	<b>276 400</b>
<b>Matériel et autres coûts fixes</b>	
Mobilier, outils et matériel	30 000
Véhicules	60 000
Équipement TC/TI	33 500
<b>Total partiel</b>	<b>123 500</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>1 516 800</b>



## ANNEXE III

IPSR SOUDAN 10122.1 — AIDE ALIMENTAIRE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS				
Hierarchie verticale des résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses	Efficacité de la gestion
<b>But</b>				
Faciliter le rapatriement et la réinsertion des réfugiés érythréens en renforçant les mécanismes de survie: aider à combler l'écart hommes-femmes entre les réfugiés	1) Nombre de réfugiés rapatriés avec succès 2) Réfugiés ayant participé à des activités VPF et VCT pour faciliter leur réinsertion économique dans leur pays d'origine 3) Efficacité de la réinsertion mesurée par la réduction du nombre de réfugiés de retour dans les camps de réfugiés du Soudan	1) Rapport de situation du bureau auxiliaire du PAM travaillant en liaison étroite avec les réfugiés 2) Rapport de situation du Commissaire aux réfugiés et des partenaires du HCR	Réactions régulières des donateurs, maintien de la stabilité politique et absence de crise majeure dans le pays d'origine des réfugiés, achèvement du processus de détermination du statut de réfugié et du regroupement des camps	1) Exécution réussie de l'opération moyennant les coûts opérationnels directs et les coûts d'appui directs demandés dans le budget opérationnel 2) Pourcentage frais généraux par rapatrié
<b>Réfugiés de longue durée</b>				
<b>Objectif 1 :</b>				
Maintenir et améliorer l'état de santé et l'état nutritionnel des réfugiés dans les camps (priorité stratégique 3)	1) Distribution mensuelle d'un assortiment alimentaire adéquat 2) Diminution de la prévalence de la malnutrition 3) Nombre de réfugiés formés à des activités de santé et d'assainissement	1) Rapports conjoints de suivi, de distribution, d'acheminement de l'assortiment alimentaire du HCR/Commissaire aux réfugiés/PAM 2) Rapports semestriels sur les enquêtes sur la santé et la nutrition. Rapports trimestriels des partenaires d'exécution	1) Des ressources financières suffisantes et du personnel qualifié pour l'exécution du projet sont disponibles	1) Pourcentage de distributions effectuées selon le calendrier 2) Pourcentage de produits prévus effectivement distribués 3) Pourcentage de la formation prévue effectivement assurée
<b>Produit 1.1 :</b>				
95 300 réfugiés bénéficieront de distributions alimentaires générales mensuelles pendant la phase 1, et 60 000 pendant la phase 2	1) Nombre de bénéficiaires aidés pendant la phase 1 du projet, 95 300; phase 2, 60 000 2) Ration intégrale pendant la saison de soudure et demi ration seulement en temps normal aux 20 pour cent de réfugiés considérés comme mieux lotis	1) Rapports de distribution du PAM, mensuels et annuels 2) Rapports de suivi post-distribution	Le personnel du PAM a plein accès aux données des camps et des rapports sont soumis en temps voulu	1) Pourcentage des distributions prévues effectuées en temps voulu 2) Pourcentage des produits prévus effectivement distribués 3) Pourcentage du coût par bénéficiaire nourri 4) Coût par tonne livrée



IPSR SOUDAN 10122.1 — AIDE ALIMENTAIRE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS				
Hierarchie verticale des résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses	Efficacité de la gestion
<b>Produit 1.2:</b> Besoins nutritionnels quotidiens minimum de 95 300 réfugiés assurés pendant la phase 1 et de 60 000 réfugiés pendant la phase 2	1) 2 258 kilocalories fournies quotidiennement à chaque réfugié pendant la période de soudure et 1 129 kilocalories fournies quotidiennement à 20 pour cent des réfugiés pendant la saison normale 2) Assurer la continuité de l'approvisionnement 3) Ponctualité des livraisons	1) Rapports de distribution du PAM, mensuels et annuels 2) Rapports de suivi post-distribution 3) Rapport sur les approvisionnements 4) COMPAS	Les partenaires assurent l'accès aux données	1) Pourcentage des distributions prévues effectuées en temps voulu 2) Pourcentage des produits prévus effectivement distribué 3) Pourcentage des frais généraux par bénéficiaire 4) Coût par tonne livrée
<b>Produit 1.3:</b> Ration sèche supplémentaire à emporter à la maison fournie à 3 812 enfants de moins de 5 ans et à 1 906 femmes enceintes et mères allaitantes, malades chroniques et personnes âgées sans soutien pendant la phase 1 : à 2 400 enfants et à 1 200 mères allaitantes et personnes âgées pendant la phase 2	1) Aide à 3 812 enfants souffrant de malnutrition modérée (note 70-80 Z rapport poids pour la taille). 2) Aide à 1 906 adultes vulnérables et chiffres prévus pour la phase 2. 3) Il faudra abaisser le taux de mortalité maternelle actuellement de 580/100 000 naissances vivantes	1) Rapports des partenaires sur l'état nutritionnel 2) Rapports sur la santé maternelle et infantile du HCR et des partenaires	1) Autres causes sous-jacentes de malnutrition abordées 2) Couverture adéquate du programme nutritionnel en ce qui concerne les produits alimentaires et non alimentaires disponibles 3) Maintien du système de détection précoce de la malnutrition 4) Détection rapide des enfants souffrant de malnutrition	1) Pourcentage des distributions prévues effectuées à la date prévue 2) Pourcentage des produits prévus effectivement distribué 3) Pourcentage des frais généraux par bénéficiaire 4) Coût par tonne livrée
<b>Produit 1.4:</b> Alimentation thérapeutique assurée à 953 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition pendant la phase 1, et à 600 enfants pendant la phase 2	1) Aide à 953 enfants souffrant de malnutrition grave (note inférieure à 70 Z rapport poids pour la taille) 2) Le taux de mortalité infanto-juvénile actuellement de 1,4/10 000 doit être abaissé	1) Rapports des partenaires sur la situation nutritionnelle 2) Rapports du HCR et des partenaires sur la santé maternelle et infantile	1) Autres causes sous-jacentes de malnutrition abordées 2) Couverture adéquate du programme nutritionnel en ce qui concerne les produits alimentaires et non alimentaires disponibles 3) Maintien du système de détection précoce de la malnutrition 4) Détection rapide des enfants souffrant de malnutrition	1) Pourcentage de distributions prévues effectuées conformément au calendrier 2) Pourcentage de produits prévus effectivement distribués 3) Pourcentage de frais généraux par bénéficiaire 4) Coût par tonne livrée



IPSR SOUDAN 10122.1 — AIDE ALIMENTAIRE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS				
Hierarchie verticale des résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses	Efficacité de la gestion
<b>Redressement</b>				
<b>Objectif 2:</b>				
Amélioration de l'accès des réfugiés, des femmes notamment, aux compétences indispensables dans les domaines de la santé primaire, de la nutrition, de l'éducation (y compris utilisation des produits alimentaires), du VIH/SIDA et des activités rémunératrices par le biais de programmes VPF (priorité stratégique 4)	1) Donner aux réfugiés, notamment aux femmes, les moyens de faire face en renforçant leur autonomie, en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et en facilitant leur réinsertion 2) Nombre de réfugiés formés à chaque activité 3) Nombre de réfugiés utilisant les compétences acquises pour améliorer leur pouvoir d'achat	Rapports de situation envoyés par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM travaillant avec les réfugiés	1) Le partenaire assure l'accès aux données. 2) Ressources suffisantes/personnel disponible 3) Attitude des réfugiés à l'égard de la formation	1) Pourcentage des distributions prévues effectuées selon le calendrier 2) Pourcentage des produits prévus effectivement distribués 3) Formation prévue effectivement assurée en pourcentage
<b>Produit 2.1:</b>				
Inclure à 4 000 réfugiés, dont la moitié sont des femmes, des notions améliorant la sécurité alimentaire des ménages, y compris la capacité de générer des revenus	1) Nombre de réfugiés formés par sexe 2) Nombre de produits d'artisanat fabriqués 3) Pourcentage des fonds produits par la vente des articles 4) Augmentation du pouvoir d'achat des réfugiés	Rapports de situation envoyés par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM	1) Les partenaires assurent l'accès aux données 2) Des ressources et du personnel en nombre suffisant sont disponibles 3) Viabilité commerciale	
<b>Produit 2.2:</b>				
Former 11 520 réfugiés, dont 70 pour cent sont des femmes, en hygiène, soins de santé primaires, nutrition, utilisation de l'assortiment alimentaire et les sensibiliser au VIH/SIDA	1) Nombre de réfugiés formés, par sexe 2) Nombre de sessions de formation organisées 3) Diminution du nombre des cas de maladie et de malnutrition signalés du fait des qualifications nouvellement acquises	Rapports de situation envoyés par les partenaires, notamment par les bureaux auxiliaires du PAM	1) Les partenaires assurent l'accès aux données 2) Des ressources et du personnel en nombre suffisant sont disponibles 3) Les réfugiés sont candidats à la formation	



IPSR SOUDAN 10122.1 — AIDE ALIMENTAIRE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS				
Hierarchie verticale des résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses	Efficacité de la gestion
<b>Objectif 3 :</b>				
Faciliter la restauration de l'environnement dans les secteurs dégradés par la pression des réfugiés au moyen d'activités VCT et VCREE (priorité stratégique 2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de personnes employées dans les activités de production de plants, de transplantation et de protection des arbres</li> <li>2) Quantité de bois de feu économisé grâce à l'emploi de méthodes appropriées, calculée à partir du nombre de trajets effectués par les femmes chaque semaine pour ramasser du bois de feu</li> </ol>	Rapports de situation envoyés par les partenaires d'exécution et provenant de l'opération spéciale du PAM.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les partenaires assurent l'accès aux données</li> <li>2) Des ressources et du personnel en nombre suffisant sont disponibles</li> <li>3) Les réfugiés tiennent à la formation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Pourcentage des distributions prévues effectuées selon le calendrier</li> <li>2) Pourcentage des produits prévus effectivement distribués</li> <li>3) Pourcentage de la formation prévue effectivement assurée</li> </ol>
<b>Produit 3.1 :</b>				
Participation de 14 000 personnes, dont 50 pour cent appartenant aux communautés d'accueil, aux activités de reboisement. La participation des femmes sera de l'ordre de 65 pour cent	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de réfugiés formés, par sexe</li> <li>2) Nombre de séances de formation</li> <li>3) Nombre d'arbres plantés</li> <li>4) Nombre d'hectares réhabilités</li> <li>5) Pourcentage de bois de feu économisé par suite de la formation</li> </ol>	Rapports de situation établis par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les partenaires assurent l'accès aux données</li> <li>2) Des ressources et du personnel en nombre suffisant sont disponibles</li> <li>3) Les réfugiés sont candidats à la formation</li> </ol>	



## ANNEXE IV

## Programme du PAM pour les réfugiés au Soudan, 2003



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT**

COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PLA	Point de livraison avancé
VCREE	Vivres contre remise ne l'état de l'environnement
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres pour la formation

